

21.11.2003 – 10:30 Uhr

Task Force: un nombre accru de places d'apprentissage grâce aux réseaux dentreprises formatrices

Berne (ots) -

Lors de sa séance de novembre, la Task Force "Places d'apprentissage 2003", mise sur pied par le conseiller fédéral Joseph Deiss, a dressé le bilan de l'évolution du marché des places d'apprentissage et approuvé un plan de mesures pour l'année 2004. L'accroissement du nombre de nouveaux contrats qui, selon les prévisions, passe à 70'000 en 2003, n'arrivera pas, à moyen terme, à compenser les effets des mutations structurelles et ne permettra pas d'absorber le nombre croissant d'élèves ayant terminé leur scolarité obligatoire. La Task Force veut de ce fait créer des places d'apprentissage supplémentaires par le biais de réseaux dentreprises formatrices. En parallèle, le projet "La parole aux apprentis", prévu dans le cadre du 1er arrêté fédéral sur les places d'apprentissage (APA 1), sera relancé.

Sur la base des estimations du baromètre des places d'apprentissage d'août 2003, la tendance positive sur le marché de l'apprentissage se reflète aussi bien dans l'augmentation de 3% du nombre d'entreprises offrant des places d'apprentissage que dans les quelque 9000 places disponibles. Le nombre de ces dernières a augmenté de 8% à 11% par rapport à l'année précédente. C'est dans le secteur de la métallurgie et des machines que la plus forte progression a été enregistrée (+3%). Avec les secteurs de la construction et de la restauration, la branche susmentionnée offre en outre le plus grand nombre de places d'apprentissage disponibles. Dans les professions de bureau, le recul redouté de l'offre de places de formation a pu être stoppé. Malgré la nette évolution positive de l'offre, la Task Force considère que la situation des places d'apprentissage demeurera tendue. Compte tenu du développement économique incertain, la Task Force veut créer des places d'apprentissage supplémentaires grâce aux réseaux dentreprises formatrices. L'objectif est d'infléchir les effets des mutations structurelles dans le domaine des services et d'absorber l'augmentation du nombre d'élèves ayant terminé leur scolarité obligatoire. Jusqu'en 2006, le nombre de jeunes sortant de l'école augmentera en Suisse de 4% environ.

Les réseaux dentreprises formatrices permettent aux PME de participer davantage à la formation des apprentis et à la promotion de la relève. Sur la base de ce modèle de formation, des formations en réseau sont proposées dans des entreprises partenaires aux activités complémentaires, créant ainsi de nouvelles places d'apprentissage. En parallèle, à l'échelle nationale, la Task Force tient à promouvoir de manière accrue le projet "La parole aux apprentis", lancé dans le cadre du 1er arrêté fédéral sur les places d'apprentissage. Ce projet a pour objectif de convaincre des apprentis (e)s de devenir les ambassadrices/ambassadeurs de l'apprentissage et d'en faire les acteurs de campagnes d'information. Cet encadrement par des jeunes du même âge a déjà fait ses preuves dans plusieurs cantons, en complément au travail effectué dans le cadre de l'orientation professionnelle. Le projet "La parole aux apprentis" vise à informer les jeunes lors de la phase de sélection d'une profession et à les inciter à suivre un apprentissage.

Les mesures prises par la Task Force se basent sur la réforme de la formation professionnelle engagée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) avec la nouvelle loi sur la formation professionnelle. 2,3 millions de francs ont déjà été débloqués en faveur des réseaux dentreprises formatrices et des promoteurs de places d'apprentissage.

Pour de plus amples informations:

Ursula Renold, directrice suppléante de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), tél. 031 323 76 12, ursula.renold@bbt.admin.ch

Helen Stotzer, Communication, OFFT, tél. 031 322 83 63, helen.stotzer@bbt.admin.ch

Internet: <http://www.bbt.admin.ch/berufsbi/projekte/task/f/index.htm>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000119/100469192> abgerufen werden.